

Une nouvelle Charte forestière pour le Parc du Morvan

Le Parc du Morvan et en particulier le groupe de travail « Forêt » travaillent actuellement sur la nouvelle Charte forestière de territoire, retardée en grande partie à cause des conditions sanitaires, puisque la précédente se terminait en 2020.

Pour cette charte forestière 2016-2020, *Vents du Morvan* et *Autun Morvan écologie* avaient travaillé activement sur le sujet et avaient transmis au Parc et au groupe de travail un courrier accompagné de plusieurs lettres de réflexions dont certaines avaient été prises en compte. VDM et AME avaient même signé cette charte en 2016.

La forêt est un sujet important et sensible pour le Morvan et la réflexion de tous sur cette thématique est porteuse d'améliorations : rappelons l'important travail du conseil scientifique du Parc sur les coupes rases qui apporte des éléments constructifs à l'élaboration de cette charte, comme bien d'autres réflexions de groupes ou d'associations (journées forêt-bois, conférences, publications...).

Pourquoi une charte forestière ?

Malheureusement et à peu près tout le monde le sait maintenant, un parc régional n'a pas de pouvoir de police sur son territoire, ses moyens se limitent donc à des actions de formation, information, sensibilisation, surveillance, suivi...

La charte forestière est une démarche astucieuse qui va complètement dans ce sens et qui apporte des plus non négligeables :

- Lors de son élaboration, le Parc convie à des réunions de discussions un maximum d'acteurs du secteur forêt-bois pour échanger sur des solutions d'améliorations possibles. Une occasion pour les propriétaires, associations, utilisateurs, organismes publics et privés, collectivités... de se rencontrer et d'échanger, ce qui permet au moins de mieux se connaître, quelquefois de mieux se comprendre et savoir ce que chacun fait et pourquoi.

- Il émane de ces préalables un document synthétisé par le Parc mais élaboré par tous les partis. Il tient compte bien sûr des obligations légales et des différentes contraintes imposées, mais c'est une production réfléchie démocratiquement.

- Dernier point important, lorsque le document est finalisé, les différents partis qui le souhaitent le signent et donc en valident et en acceptent le contenu, devenant ainsi des partenaires privilégiés pour participer aux actions de la Charte.



Par exemple le 09/02/2022

Plus de 40 personnes présentes ont été réunies en 4 groupes de travail de 35 minutes en fonction des axes de la future Charte.

En début de séance Théo Damasio, chargé de mission forêt, insiste sur la tolérance des autres et sur le fait que toutes les propositions ne peuvent être retenues. Alors, dans les groupes, chacun apporte des explications et suggestions, un animateur note et distribue un peu les jetons de parole, puis chacun met des points sur les idées qui lui paraissent les plus importantes. Après la rotation des quatre groupes, une synthèse rapide est faite par les animateurs et ce sera aux élus et chargés de mission de compiler tout cela d'ici la prochaine réunion.

Et même si certains pessimistes pensent qu'une charte forestière au PNRM ne sert pas à grand-chose, au vu des enjeux présents énormes en cause en Morvan, cette démarche est une réflexion indispensable et devra se traduire par une avancée très importante sur l'évolution de la forêt du Morvan. ■

i POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.parcumorvan.org/le-parc-en-actions/la-foret-et-la-filiere-bois/la-charte-forestiere/>

Vous pouvez consulter les différents axes de travail de cette nouvelle charte ; La charte 2016-2020 est également téléchargeable en pdf